

Allées, terrasses, pelouses, fleurs, potagers, arbres/arbustes, plantes de la maison : autant de lieux où les particuliers sont parfois susceptibles d'utiliser fongicides, insecticides, herbicides,...

Bien souvent, les particuliers méconnaissent les restrictions et conditions d'utilisation de ces produits, ainsi que les risques pour leur santé et l'environnement.



Depuis 2010, des campagnes nationales de **sensibilisation** sont mises en œuvre. Des initiatives locales voient également le jour.



La réglementation va évoluer :

1^{er} janvier 2017 : les produits phytosanitaires ne seront **plus disponibles en libre service** mais uniquement auprès d'un vendeur à un comptoir.

1^{er} janvier 2019 : **interdiction de détention et d'utilisation** des produits phytosanitaires par des particuliers.